

Genève, le 19 janvier 2024

Résolution de l'AG du personnel des écoles de musique, danse et théâtre du 19 janvier 2024

Sur invitation du SIT et de la FAPCEGM-HEM, le personnel des écoles de musique, danse et théâtres affiliées à la CEGM s'est réuni.

Considérant

que le DIP/SESAC a proposé un mandat pour analyser l'activité de l'enseignant-e et l'évolution du métier au sein des écoles d'enseignements artistiques accréditées par le canton de Genève ;

que le personnel s'est réuni en assemblée du personnel le 15 décembre 2023 et le 19 janvier 2024 pour faire des propositions de modifications à ce mandat.

L'assemblée donne mandat aux organisations syndicales et représentatives du personnel (SIT et FAPCEGM-HEM)

de les représenter dans le groupe de pilotage et élit une délégation ;

d'informer les collègues au fur et à mesure de l'avancée de cette étude ;

de réunir le personnel ultérieurement selon les besoins.

Annexe :

- Document « Modification par le personnel à la proposition de mandat du SESAC de novembre 2023. »

Résolution adoptée à l'unanimité le 19 janvier 2024.